



ACCUEIL >

> Recherche société

libellé, mnémo

Cours  Conseils

TOUTE L'ACTUALITÉ >

BOURSE & BUSINESS >

PREMIUM

> Accueil Premium **NEW**

> Recommandations

> News & Avis

> Valeurs cibles

> Sélection Midcaps

> Dossiers spéculatifs

> Avis des brokers

> Notre portefeuille

> Archives pdf

IMMOBILIER >

CARRIÈRE >

JEUX FINANCIERS >

> La Trading Cup

> Le forum Trading Cup

> Le jeu Devises

> Le forum Devises

> Trophées Bourse

> Forum des Trophées

APPROFONDIR >

LE MAGAZINE

> Abonnez-vous

> Sommaire Capital

> Sommaire Management

> La Boutique

Abonnez vous à Capital

EMPLOI > QUESTION À L'EXPERT

**Ex stagiaire chez mon employeur actuel, comment éviter les impairs après être devenu collaborateur permanent ?**

*Débutant, je suis embauché dans l'entreprise où j'ai effectué mon stage de fin d'étude. J'y suis depuis trois semaines et j'ai le sentiment de ne pas être le bienvenu. Que faire ?*

La réponse de François Enius, directeur associé au cabinet de conseil en management Absylone.



Vous vivez un paradoxe. Vous connaissez l'entreprise pour y avoir fait un stage de plusieurs mois, vous êtes déjà intégré dans l'équipe et en même temps vous ressentez une certaine hostilité de la part de vos collègues. Dans ce cas là, il faut examiner les circonstances de cette première embauche, le stage. Tout part de là.

Réalisez qu'un stagiaire n'est pas un salarié de l'entreprise. Il travaille hors hiérarchie, avec des contraintes moins lourdes. Mais une fois recruté, il devient un collaborateur comme un autre. Les droits et les devoirs se sont renversés. Stagiaire, vous aviez des droits importants en termes de responsabilités sur un projet. Si vous avez interviewé tous les patrons de service sur des thèmes précis, en toute liberté, vous avez noué des relations exceptionnelles. Le salarié n'a pas accès ainsi à tout le monde. Vous avez alors un coup d'avance. Vous avez également eu à défricher des sujets neufs, qu'ont eu à reprendre ensuite vos collègues actuels. Le hic, c'est que vous savez plus de choses qu'eux. Tout cela crée un malaise.

Comme stagiaire, vous aviez aussi des devoirs limités, sans obligation de résultat dans la structure, sauf à rater votre année d'étude. En revanche, en termes de congés, de 35 heures ou de salaire, vous n'aviez aucun droit. Devenu collaborateur, la donne a changé. Ces droits sont désormais les vôtres, mais vous devez vous comporter différemment. C'est ce passage qui est délicat, et que perçoivent les autres. Pour bien le négocier, il y a deux points essentiels à prendre en compte.

D'abord votre attitude vis-à-vis des chefs. Si vous avez été amené à interviewer le grand patron pendant deux heures lors de votre stage, vous êtes passé au dessus d'eux, un peu comme un électron libre. Prenez conscience que vous avez suscité des jalousies autour de vous. Maintenant, vous dépendez d'un manager de proximité qui se situe 5 ou 6 échelons plus bas, dans un organigramme. Vous devez vous conformer à ses instructions, faire preuve d'humilité.

Ensuite, prenez garde à toute la communication informelle, le non verbal, qui pèse lourd au sein d'une équipe. Vous fonctionnez dans un triangle : votre manager, vos collègues, et vous. Cela doit fonctionner correctement, sinon vous serez effectivement exclu. Le mieux, c'est de prendre le temps d'observer les codes de l'équipe. Si la tradition, c'est de prendre un café le matin au bureau, même si vous n'aimez pas cela, acheter un paquet de temps en temps participera à votre intégration. Si le vendredi, la tenue est décontractée, oubliez la cravate ou le strict tailleur. Votre stage était une parenthèse qu'il faut savoir refermer : vous êtes désormais en face de vos responsabilités de coéquipier. Ensuite, rien ne vous empêche de faire des propositions, des pots festifs et conviviaux par exemple. Ils seront bienvenus.

© Capital

> 09/06/06 09:49

Dernières questions

**Ex stagiaire chez mon employeur actuel, comment éviter les impairs après être devenu collaborateur permanent ?**

(09/06/2006 09:49:00)  
La réponse de François Enius, directeur associé au cabinet de conseil en management Absylone.

**Que peut m'apporter une participation à un chat recrutement ?**

(24/05/2006 15:51:00)  
La réponse de Damien Leblond, consultant au cabinet de recrutement Mercuri Urval

**Un bilan de compétences pour quoi faire ?**

(12/05/2006 12:17:00)  
La réponse de Jean-Pierre Vachère, président de la Fédération nationale des centres inter-institutionnels de bilans de compétences (CIBC)

**Est-ce que je peux utiliser le DIF pour me former à un nouveau métier ?**

(28/04/2006 11:24:00)  
La réponse de Mathilde Bourdat, responsable de l'offre interentreprise en formation et ingénierie des compétences à la Cegos.

**Quelle check list effectuer avant de postuler à l'international ?**

(14/04/2006 11:49:00)  
La réponse de Pascal Daoglio, associé du cabinet de chasse de tête Crossway Management

**Quel intérêt de s'inscrire à un réseau social sur internet ?**

(31/03/2006 16:51:00)  
La réponse d'Alain Lefebvre, cofondateur du réseau 6nergies.

**Comment manager une équipe pour la première fois sans faux pas ?**

(17/03/2006 09:51:00)  
La réponse de Roland Labrégère, consultant en management et auteur de « Manager débutant, réussir en 80 jours » aux éditions d'organisation (avril 2005).

**Les méthodes high-tech pour apprendre les langues, est-ce que ça marche ?**

(06/03/2006 19:06:00)